

LOCATION

Commune déléguée de Dénézé-sous-le-Lude

CENTRE SOCIO-CULTUREL

3, rue les prés de St Jean – Dénézé-sous-le-Lude

Capacité : entre 70 et 200 personnes

mairie.denezesouslelude@noyant-villages.fr / 02.41.89.50.97

Fiche détaillée de la salle des fêtes de Dénézé-sous-le-Lude

locataire :

date de location :

CENTRE SOCIO CULTUREL			PETITE SALLE MAXI 75 PERSONNES			GRANDE SALLE MAXI 165 PERSONNES		
			Demi-journée Semaine	Journée semaine	Week-end	Demi-journée Semaine	Journée semaine	Week-end
PARTICULIERS ET ENTREPRISES	COMMUNE		NON	100 €	150 €	NON	150 €	200 €
	HORS COMMUNE		NON	130 €	230 €	NON	220 €	340 €
ASSOCIATIONS	COMMUNE	But lucratif	NON	1ère manifestation gratuite puis 100€	1ère manifestation gratuite puis 150€	NON	1ère manifestation gratuite puis 150€	1ère manifestation gratuite puis 200€
		But non lucratif	NON	GRATUIT	GRATUIT	NON	GRATUIT	GRATUIT
	HORS COMMUNE	But lucratif	NON	130 €	230 €	NON	220 €	340 €
		But non lucratif	NON	130 €	230 €	NON	220 €	340 €
VIN D'HONNEUR	COMMUNE		40 €			70 €		
	HORS COMMUNE		60 €			100 €		

- mise à disposition de vaisselle, quantité demandée :

CONDITIONS FINANCIERES

À titre gratuit

À titre onéreux

Coût de la location de la salle : €

Cautions : salle de 500 € et 100€ ménage.

Les cautions seront prélevées en cas de manquement au règlement intérieur.

À Dénézé-sous-le-Lude, commune déléguée De Noyant-Villages,
le
Thierry BARDET
Maire délégué,

Signature du locataire
(précédée de la mention « lu et approuvé »)